

## Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### CHORÉLIA N°2

Code ISIN : (C) FR0013321478

Fonds d'investissement à Vocation Générale (FIVG) soumis au droit français  
Ce FCP est géré par Amundi Asset Management, société de Amundi

#### Objectifs et politique d'investissement

**non garanti en capital**

Classification AMF ("Autorité des Marchés Financiers") : Fonds à formule

En souscrivant à CHORÉLIA N°2, avant le 3 septembre 2018 à 12h00, vous investissez dans un fonds offrant une protection à l'échéance de 85 % de la Valeur Liquidative de Référence<sup>(1)</sup> et dont la performance dépend de l'évolution d'un Panier composé à parts égales des 20 premières pondérations de l'indice Stoxx Europe 50 (calculé hors dividendes) à la date du 21 mars 2018.

L'objectif est de bénéficier à l'échéance (hors frais d'entrée) de la Valeur Liquidative de Référence<sup>(1)</sup> majorée ou minorée de la Performance Finale du Panier<sup>(2)</sup> dans la limite d'une performance maximale plafonnée à 100%, si vous conservez vos parts jusqu'à l'échéance de la formule le 1 septembre 2028.

La Performance Finale du Panier est calculée comme suit :

A l'échéance du 1 septembre 2028, la Performance Finale du Panier correspond à la moyenne des 20 Performances 10 Ans Retenues (plafonnées à la hausse à 100 %) des actions du Panier.

La Performance 10 Ans Retenue de chaque action du Panier est égale à sa performance réelle (positive ou négative), dans la limite de **+100%**.

- Si la Performance Finale du Panier est négative, vous récupérez la Valeur Liquidative de Référence<sup>(1)</sup> minorée de la Performance Finale du Panier<sup>(2)</sup>, performance limitée à la baisse à **-15 %**, soit une perte maximum de 15% (taux de rendement annuel minimum de **-1,61 %**<sup>(3)</sup>) ;

- Si la Performance Finale du Panier est positive ou nulle, vous obtenez la Valeur Liquidative de Référence<sup>(1)</sup> majorée de la Performance Finale du Panier plafonnée à **+100%** soit un taux de rendement annuel maximum de **7,18%**<sup>(3)</sup>.

Avantages de la formule	Inconvénients de la formule
<ul style="list-style-type: none"> <li>L'investisseur pourrait bénéficier à l'échéance de la formule du potentiel de croissance des marchés actions européens représentés par le Panier dans la limite d'une performance maximum de la formule plafonnée à <b>+100%</b>, à 10 ans (soit un taux de rendement annualisé maximum de <b>7,18%</b><sup>(3)</sup>).</li> <li>A l'échéance de la formule, l'investisseur bénéficie de la protection de 85% de la Valeur Liquidative de Référence<sup>(1)</sup>.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le capital n'est pas garanti.</li> <li>Pour bénéficier de la formule, l'investisseur doit conserver ses parts jusqu'à l'échéance de la formule.</li> <li>Le gain de l'investisseur est plafonné à <b>+100%</b> à 10 ans (soit un rendement annualisé maximum de <b>7,18%</b><sup>(3)</sup>, la performance de chacune des actions étant plafonnée à <b>+100%</b> dans le calcul de la performance du Panier. L'investisseur ne profitera donc pas intégralement d'une très forte hausse (au-delà de <b>+100%</b>) d'une ou plusieurs actions du Panier en raison du mécanisme de plafonnement des gains .</li> <li>La performance de chaque action du Panier n'est pas limitée à la baisse. Ainsi, une forte baisse d'une action du Panier pourra diminuer la performance du Panier.</li> <li>La performance du Panier dans le cadre de la formule étant calculée hors dividendes, l'investisseur ne bénéficiera pas des dividendes détachés par les actions du Panier.</li> </ul>

<sup>(1)</sup> la Valeur Liquidative de Référence correspond à la plus haute valeur liquidative du FCP (hors frais d'entrée) établie entre le 2 mai 2018 inclus et le 3 septembre 2018 inclus.

<sup>(2)</sup> définition précise au paragraphe « Description de la formule » du Prospectus du fonds.

<sup>(3)</sup> rendement annualisé obtenu sur la période du 3 septembre 2018 au 1 septembre 2028.

Pour plus de précisions sur la formule et le Panier, veuillez vous reporter au Prospectus du fonds.

CHORÉLIA N°2 est éligible au PEA et à un support d'un contrat d'assurance vie en unité de compte.

Les revenus nets du fonds sont intégralement réinvestis.

La devise de référence est l'euro (EUR).

Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

**Recommandation** : En investissant dans CHORÉLIA N°2, votre horizon de placement est de 10 ans. Ce fonds est construit dans la perspective d'un investissement pour toute la durée de vie de la formule. Il est donc fortement recommandé de n'acheter des

parts de ce fonds que si vous avez l'intention de les conserver jusqu'à l'échéance de la formule, le 1 septembre 2028. Avant cette échéance, le prix de vente sera fonction des marchés ce jour-là. Il pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée.

### ILLUSTRATIONS DE LA FORMULE

Les exemples chiffrés sont donnés à titre indicatif uniquement afin d'illustrer le mécanisme de la formule, et ne préjugent en rien des performances passées, présentes ou futures du fonds.

Les différents scénarii exposés ci-dessous ne préjugent pas de la probabilité de réalisation de l'un d'entre eux.

	<p><b>scénario défavorable :</b></p> <p>La moyenne des Performances 10 Ans Retenues des actions du Panier est négative et est de -30 %. La Performance Finale du Panier est donc considérée comme égale à -15 %. L'investisseur reçoit, à l'échéance du 1 septembre 2028 (Valeur Liquidative Finale), 85 % de la Valeur Liquidative de Référence<sup>(1)</sup>. La Valeur Liquidative Finale, pour une Valeur Liquidative de Référence de 100 €, serait donc dans cet exemple de 85 € soit un taux de rendement annualisé de -1,61 %.</p>															
<table border="1" data-bbox="603 815 751 1167"> <thead> <tr> <th></th> <th>Performances réelles de chaque action</th> <th>Performances Retenues de chaque action</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>A</td> <td>120%</td> <td>100%</td> </tr> <tr> <td>B</td> <td>80%</td> <td>80%</td> </tr> <tr> <td>C</td> <td>20%</td> <td>20%</td> </tr> <tr> <td>D</td> <td>-20%</td> <td>-20%</td> </tr> </tbody> </table> <p>Le graphique ci-dessus est donné à titre d'exemple pour 4 actions (A, B, C et D) pour illustrer la performance retenue des actions. Le panier de Chorélia N°2 comporte 20 actions.</p>		Performances réelles de chaque action	Performances Retenues de chaque action	A	120%	100%	B	80%	80%	C	20%	20%	D	-20%	-20%	<p><b>scénario médian :</b></p> <p>La performance du panier d'actions est de 45 %. La moyenne des Performances 10 Ans Retenues des 20 actions du Panier est positive et est de 45 % alors que le panier d'actions a progressé de 50 %, l'investisseur ne profite donc pas intégralement de la hausse du panier d'actions en raison du mécanisme de plafonnement des gains. L'investisseur reçoit, à l'échéance du 1 septembre 2028 (Valeur Liquidative Finale), 145 % de la Valeur Liquidative de Référence<sup>(1)</sup>. La Valeur Liquidative Finale, pour une Valeur Liquidative de Référence de 100 €, serait donc dans cet exemple de 145 €, soit un taux de rendement annualisé de 3,79 %.</p>
	Performances réelles de chaque action	Performances Retenues de chaque action														
A	120%	100%														
B	80%	80%														
C	20%	20%														
D	-20%	-20%														
	<p><b>scénario favorable :</b></p> <p>La performance du panier d'actions est de 120 %. La moyenne des Performances 10 Ans Retenues des 20 actions du Panier est positive et est de 100 % alors que le panier d'actions a progressé de 120 %, l'investisseur ne profite donc pas intégralement de la hausse du panier d'actions en raison du mécanisme de plafonnement des gains. L'investisseur reçoit, à l'échéance du 1 septembre 2028 (Valeur Liquidative Finale), 200 % de la Valeur Liquidative de Référence<sup>(1)</sup>. La Valeur Liquidative Finale, pour une Valeur Liquidative de Référence de 100 €, serait donc dans cet exemple de 200 €, soit un taux de rendement annualisé de 7,18 %.</p>															

